# Les finances de l'Association Mieux Prescrire : bilan de l'exercice 2015-2016

L'Association Mieux Prescrire (AMP), qui édite les productions Prescrire, est une association à but non lucratif relevant en France de la "loi de 1901". Pour Prescrire, la structure associative est le meilleur garant de l'indépendance financière et correspond aux valeurs de son équipe (lire aussi page 161).

En tant qu'association à activité économique, l'AMP est soumise aux règles fiscales, sociales et comptables applicables en France. Elle est assujettie à l'impôt sur les sociétés et au droit du travail. Ses comptes sont certifiés par un Commissaire aux comptes indépendant.

Depuis 25 ans, en toute transparence, l'AMP publie ses comptes chaque année dans le numéro de mars de la revue *Prescrire*, ainsi qu'en accès libre sur son site internet (www.prescrire.org).

**Une difficulté persistante à recruter de nouveaux abonnés.** Fin août 2016, le nombre d'abonnés à *Prescrire* (version française) était de 28 533, versus 30 361 à la fin août 2015. La part des abonnés à l'*Intégrale Prescrire* (abonnement numérique en plus du papier) est restée stable, à environ 18 %. Le nombre total d'abonnés est désormais au même niveau qu'avant la révélation du désastre du Mediator° à l'automne 2010 (voir graphique ci-dessous).

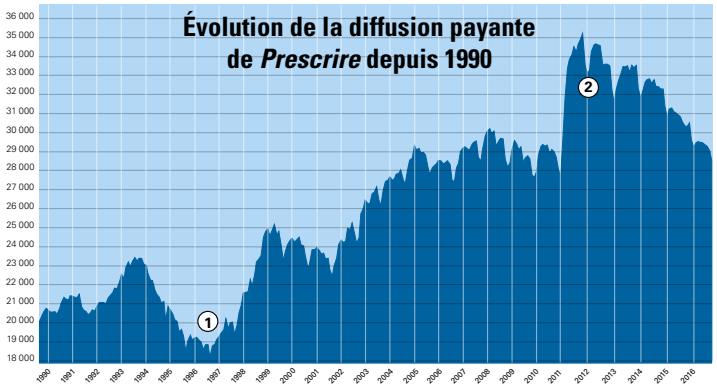


**1-** Cette diminution du nombre d'abonnés fait suite à l'arrêt de la promotion postale pendant 18 mois.
**2-** Cette augmentation fait suite à la notoriété accrue de *Prescrire* dans le cadre de l'affaire Mediator°.

**Répartition professionnelle des abonnés à *Prescrire***

| PROFESSION | n° 383 septembre 2015 | | n° 395 septembre 2016 | |
|---|---|---|---|---|
| | nombre | % | nombre | % |
| Médecins généralistes | 15 682 | 51,6 | 16 062 | 56,3 |
| Médecins spécialistes | 1 528 | 5,0 | 1 448 | 5,1 |
| Pharmaciens | 5 782 | 19,0 | 5 276 | 18,5 |
| Étudiants en médecine | 4 581 | 15,1 | 3 499 | 12,3 |
| Étudiants en pharmacie | 321 | 1,1 | 272 | 0,9 |
| Firmes pharmaceutiques | 139 | 0,5 | 134 | 0,5 |
| Divers (1) | 2 328 | 7,7 | 1 842 | 6,4 |
| **Total de la diffusion payante du numéro** | **30 361** | **100** | **28 533** | **100** |

**1-** Professions non précisées ; administrations diverses ; praticiens-conseils Sécurité sociale ; autres professions de santé ; etc.

Les abonnements à *Prescrire* (papier et numérique) sont le socle de la santé économique de *Prescrire* puisqu'ils constituent 86 % du chiffre d'affaires.

La baisse du nombre d'abonnés n'est pas due à une diminution de la fidélité, qui est toujours aussi élevée : environ 86 %. Cette baisse est la conséquence d'une difficulté persistante à recruter de nouveaux abonnés pour venir compenser les arrêts d'abonnement inévitables du fait notamment des départs à la retraite. Les raisons de la difficulté de recrutement sont nombreuses : modifications profondes de l'accès et des usages de l'information liées aux évolutions numériques ; évolution du système de santé et de l'organisation de la formation continue des soignants en France qui n'incite pas les professionnels de santé à se former à partir de sources indépendantes ; etc.

**Formations Prescrire : un peu moins de participants.** En 2015-2016, le nombre de participants au *Test de Lecture mensuel* Prescrire a encore augmenté : 4 730 versus 4 699 lors de l'exercice précédent (**a**). Les quatre autres programmes de formation proposés par *Prescrire* ont attiré moins de participants : 3 629 versus 3 899 pour les *Thématiques* ; 327 versus 432 pour *Question de Pratiques*, 398 versus 400 pour *Médicaments en Questions* ; 531 versus 682 pour *Formation Prescrire Infirmière*.

Les *Thématiques* ont évolué, et été dotés d'un espace en ligne, apprécié par un grand nombre de participants.

Les deux programmes d'amélioration des pratiques professionnelles, *Question de Pratiques* et *Médicaments en Questions* apportent toujours autant de satisfaction à leurs participants, comme le montrent les enquêtes réalisées à la fin de chaque session. Des extraits des échanges entre participants sont publiés dans la rubrique "Échos" de la revue (lire page 232).

**Un développement qui se poursuit.** Au cours de l'exercice 2015-2016, *Prescrire* a continué à évoluer pour mieux répondre aux besoins de ses abonnés. La maquette a ainsi été profondément modifiée pour faciliter la lecture, y compris sur les supports numériques, à partir de septembre 2016 (n° 395). C'est aussi au cours de l'exercice 2015-2016 qu'a eu lieu l'essentiel du développement de l'*Application Prescrire*, plus performante que l'ancienne Bibliothèque électronique (lire dans ce numéro la Lettre aux abonnés et la IVe de couverture). C'est enfin en 2015-2016 qu'a été amorcé un nouveau projet de Périodique Infirmier, prévu pour 2018.

*a- Les listes des lauréats des formations Prescrire sont disponibles en libre accès sur le site www.prescrire.org.*



Téléchargé sur prescrire.org le 24/04/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement

**Des comptes à l'équilibre.** Comme le montrent les graphiques ci-contre, les comptes de l'AMP ont été équilibrés lors de l'exercice 2015-2016. Ce résultat a notamment été possible grâce à la réactivité et la mobilisation de l'ensemble de l'équipe *Prescrire* pour faire face à la diminution du chiffre d'affaires. À remarquer que ce résultat a été réalisé sans baisser les charges de "recherche et développement", qui ont même été revues légèrement à la hausse.

**De nombreux projets toujours en cours et à venir.** Pour continuer à « *œuvrer, en toute indépendance, pour des soins de qualité, dans l'intérêt premier des patients* », *Prescrire* reste à l'écoute des soignants et investit pour s'adapter aux exigences d'aujourd'hui et de demain (**b**). La gestion rigoureuse des charges lors de l'exercice 2015-2016 n'a pas freiné les nombreux projets en cours.

C'est une bonne nouvelle pour les soignants et les patients !

**©Prescrire**

*b- Article 1 des statuts de l'AMP : « Œuvrer, en toute indépendance, pour des soins de qualité, dans l'intérêt premier des patients. À cet effet, l'Association pourra prendre toute initiative et entreprendre toute action à des fins de formation des professionnels de santé, de sensibilisation, d'information, et d'amélioration des pratiques ».*

## AMP : exercice 2015-2016 (du 1er sept. 2015 au 31 août 2016)

### Prévision initiale de répartition des produits et des charges

**Produits (HT) : 9 914 K€**

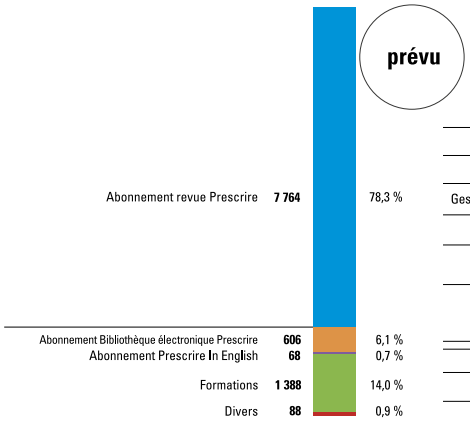


**Charges (HT) : 9 984 K€**

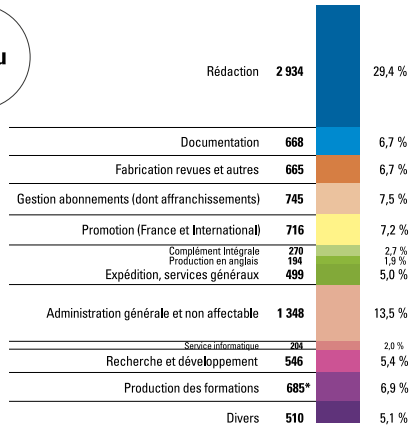


1 K€ = 1 000 €
* Non comptabilisé ici l'apport scientifique et documentaire des textes support des formations.

### Répartition des produits et des charges réalisés pendant l'exercice 2015-2016

**Produits (HT) : 9 587 K€**

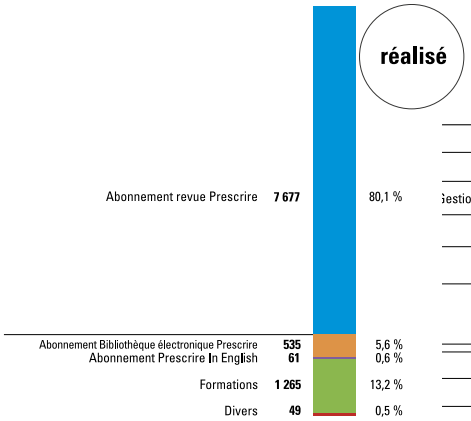


**Charges (HT) : 9 182 K€**

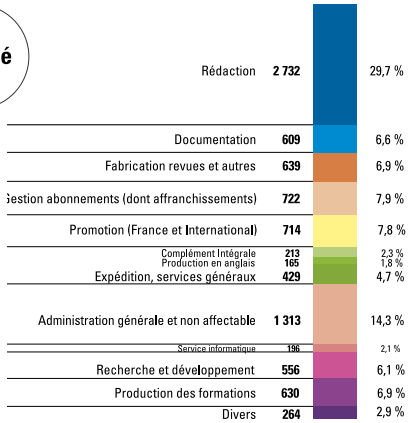


1 K€ = 1 000 €
* Non comptabilisé ici l'apport scientifique et documentaire des textes support des formations.

## AMP : exercice 2016-2017 (du 1er sept. 2016 au 31 août 2017)

### Prévision initiale de répartition des produits et des charges

**Produits (HT) : 9 543 K€**

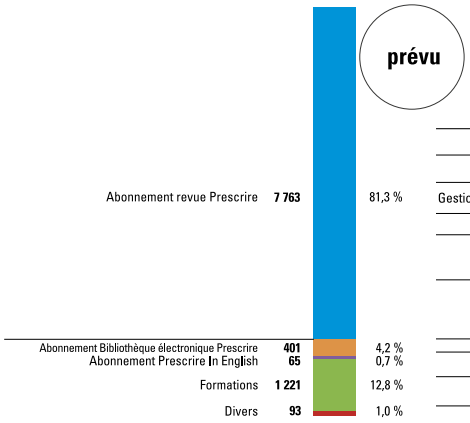


**Charges (HT) : 9 603 K€**

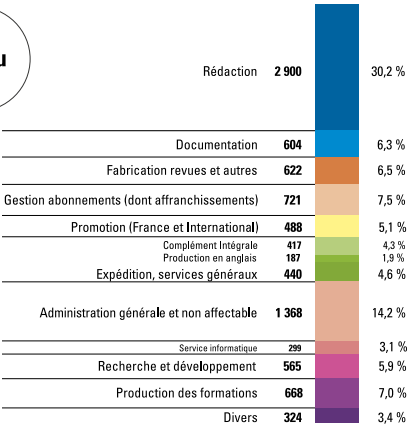


1 K€ = 1 000 €
* Non comptabilisé ici l'apport scientifique et documentaire des textes support des formations.

### Adhérer à l'AMP ? C'est simple

Pour adhérer à l'Association Mieux Prescrire, il suffit d'être abonné depuis au moins 2 ans, de pouvoir signer la charte "Non merci…", et de payer une cotisation.

La charte et les statuts de l'association sont en libre accès sur le site www.prescrire.org.

Pour tout renseignement et pour adhérer :
AMP, 83 boulevard Voltaire, 75558 Paris, Cedex 11 - France.
Courriel : amp@prescrire.org



Téléchargé sur prescrire.org le 24/04/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement